



Ecole Multisports et Natation

BULLETIN D'INSCRIPTION 2017-2018

MULTISPORTS

- 3-4 ans : **OURSONS (2014-2013)**
- 5-6 ans : **PETITS LOUPS (2012-2011)**
- 7-8 ans : **ECUREUILS (2010-2009)**
- 9-14 ans : **CASTORS (2008-2003)**

NATATION

- 6-10 ans (2011-2007)
- 11-14 ans (2006-2003)
- 15-17 ans (2002-2000)

TARIF :

REGLEMENT :

ENFANT

NOM : Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Régime particulier / Problème de santé :

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Père NOM : Prénom :
Mère NOM : Prénom :
Adresse (père | mère) :
Code Postal : Ville :
Tél. domicile : E-mail :
Tél. travail (père) : Tél. travail (mère) :
Portable (père) : Portable (mère) :

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant **autorise** :
- Mon enfant à quitter seul(e) le cours OUI NON
Si non, merci d'indiquer les personnes habilitées à prendre en charge mon enfant

Je soussigné(e) autorise le PUC à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même lors des activités sportives et à utiliser ces images ou vidéos pour une durée de 5 ans. Cette autorisation est consentie à titre gratuit dans le cadre d'une utilisation promotionnelle (flyer, newsletter, site internet ...). Toute autorisation dans un but commercial fera l'objet d'une demande spécifique.

A Paris, le / / Signature :

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux partenaires du PUC OUI NON

J'autorise la personne responsable à prendre la décision d'hospitalisation de l'enfant en cas d'urgence.

Date / / Signature du responsable de l'enfant

Je déclare adhérer au Paris Université Club et m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur du Club.

P.U.C. | Ecole Multisports et Natation | 17, av. Pierre de Coubertin | 75013 PARIS

Informations concernant l'assurance : La couverture des accidents sportifs est la suivante (en France) :

Il faut être affilié à la sécurité sociale, éventuellement avoir souscrit à une mutuelle si elle prévoit ce type de prise en charge.

Une assurance est directement engagée après l'inscription (mais on peut souscrire volontairement à une assurance complémentaire).

Les ressortissants de pays n'ayant pas signé avec la France un accord de réciprocité ou une convention spéciale avec la sécurité sociale doivent souscrire une garantie accident. (Vous trouverez cette assurance personnelle auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou d'autres organismes.)

Administration :

Règlement : _____

Adhérent : _____

Saisi le : _____